

hatte, so schien ihm doch das Alles hier zu gefährlich zu sein, und seine Pflügelternliebe schien nicht stark genug, ihn auch nur noch um einen einzigen Schritt dieser Gefahr näher treiben zu können. Kaum indessen hatte er sich entfernt, als beide alten Distelfinken herankamen, von Elternliebe und Elternfreude getrieben, gar keine Gefahr zu beachten, und froh zu sein schienen, dass sie hier jetzt ihre, wenn auch gefangenen Lieben durch die Gitter des Käfiges hindurch füttern durften. Der alte Buchfink kam zwar später wiederholt bis auf 4 Schritte in die Nähe des Käfiges, zog jedoch ein

für allemal vor hier das gefährliche Geschäft des Fütterns den alten Distelfinken allein zu überlassen, welche nun auch nicht mehr von ihm verfolgt wurden.

Zwei Jahre später hob ich auf demselben Baume ein Buchfinken-Nest aus, setzte die jungen Buchfinken in denselben Käfig, in welchem früher die Distelfinken sasssen, und siehe da, jetzt kamen die beiden alten Buchfinken, gerade so wie vor zwei Jahren die alten Distelfinken, und fütterten ihre Jungen, bis sie selbstständig waren.

M. Pfeil.

Sitzungs-Protokolle

des

Ersten internationalen Ornithologen-Congresses.

(Fortsetzung)

I. Projet d'une loi internationale pour la protection des oiseaux.

Comme délégué officiel de la Confédération Suisse et représentant, en même temps, de la Société Suisse de chasseurs, Diana, et de la Société protectrice des animaux de Genève, je désire dès l'abord bien expliquer ce que j'entends par oiseaux utiles dans la question, en d'autres termes, quels oiseaux, à mon avis, doivent être protégés, et à quels titres différents ils doivent être recommandés aux législateurs de tous pays.

Bien que la distinction ne soit pas toujours et partout très-facile, je distinguerai cependant dès l'abord deux sortes d'utilités chez les divers oiseaux:

- a) L'utilité pendant la vie, soit agricole ou forestière, s'appliquant aux omnivores, passereaux principalement plus ou moins granivores ou insectivores;
- b) L'utilité après la mort, soit de commerce ou d'alimentation, s'appliquant aux espèces de divers ordres plus spécialement considérées comme gibiers, et précieux éléments de consommation.

Les nombreux oiseaux, assez difficiles à déterminer, dont la vie devrait être épargnée à plus ou moins juste titre dans tous les pays, comme plus utiles que nuisibles à la culture, sont, pour moi, des sources de richesse indirectes mais incontestables, de véritables auxiliaires à protéger.

Les diverses espèces qui, à l'exclusion des premières et à quelques exceptions près, sans faire ni bien ni mal peuvent rationnellement servir à l'alimentation, sont pour moi des sources de richesse directes

à ne point gaspiller, des gibiers à conserver aussi et à aménager.

Il me semble qu'il doit rentrer dans le programme du congrès de s'occuper, en même temps, des oiseaux auxiliaires et des gibiers de passage et que, si une législation internationale doit protéger les uns, elle doit, avec autant de raison, ménager aussi les autres.

La source du mal est, en effet, là où manque cette distinction vraie, si subtile soit elle, là où l'on taxe de gibier le petit oiseau que nous voudrions appeler auxiliaire, là enfin où l'on prend, tue et mange tout au même titre.

Ceci établi et estimant qu'un congrès international doit surtout s'occuper de réglementer la destruction espèces migratoires ou internationales, éliminerai, pour ma part, de la discussion les quelques espèces véritablement sédentaires qui, dans chaque Etat, doivent être nécessairement protégés par une législation spéciale dictée par les conditions du pays. Je ne m'occuperai donc plus que des migrants auxiliaires gibiers qui raisonnablement appartiennent également à toutes les contrées qu'ils visitent, soit en gagnant au printemps leurs lieux de nidée, soit en retournant en automne dans leurs quartiers d'hiver et en y séjournant plus ou moins. C'est une richesse internationale qui doit être internationalement réglementée. Il n'est pas juste en somme que certains Etats abusent de leur position, pour permettre chez-eux un gaspillage de la fortune commune. Les autorités et les gens de science, dans les pays même les plus privilégiés, sont d'accord pour reconnaître la justice et la nécessité d'une entrave sérieuse aux destructions insensées qui se font dans certaines régions; et c'est pour cela que nous sommes tous ici Messieurs. (Fortsetzung folgt.)

Literarisches.

Anleitung zur Züchtung und Ansiedelung von Nachtigallen, auf Grund eigener Erfahrungen von Theodor Koeppen. Berlin, Otto Janke, 8 Bogen gr. 8^o Preis geh. 1. M., elegant cartonnirt 1 M. 22 Pf. Noch selten hat uns das Lesen eines Buches so wahre Befriedigung gewährt, wie die des oben angeführten. Der Verfasser, dem es gelungen ist die in Coburg schon gänzlich verschwundene Nachtigall daselbst wieder anzusiedeln, gibt in anziehender Weise die Geschichte dieser mühseligen, nur durch den grössten Eifer und die seltenste

Geschicklichkeit möglich gewordenen That mit reizenden Einzelheiten aus dem Leben dieses Vogels. Voran gehen Verhaltensmassregeln für die Beschaffung, Pflege und Züchtung dieser herrlichen Sänger im Freien und in Brutkäfigen, welche in jeder Zeile den selbst beobachtenden und mit warmer Liebe seiner Sache hingebenden Ornithologen erkennen lassen. Das Büchlein ist dem Nachtigallenfreunde unentbehrlich, und sei hiermit wärmstens empfohlen.

Dr. G. H.

ZOBODAT - www.zobodat.at

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Mittheilungen des Ornithologischen Vereins in Wien](#)

Jahr/Year: 1885

Band/Volume: [009](#)

Autor(en)/Author(s): diverse

Artikel/Article: [Sitzungs-Protokoll des Ersten internationalen Ornithologen-Congresses
\(Fortsetzung\) 34](#)